

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE LA SARL CHRONOTECH

SUPREMATIE

Les présentes conditions sont applicables à toute vente de produit, matériel, concession de licence de logiciel et de service par CHRONOTECH. Elles ne peuvent être écartées ou modifiées qu'après dispositions particulières expressément énoncées ou acceptées par écrit par CHRONOTECH. Elles prévalent sur toutes autres dispositions contractuelles et commerciales quelles qu'elles soient, y compris celles figurant sur les documents commerciaux du client.

CHRONOTECH se réserve le droit de modifier les présentes Conditions générales et particulières à tout moment et les nouvelles Conditions seront effectives dès leur publication sur le site CHRONOTECH. Le simple fait que vous continuez d'utiliser l'un ou l'autre des produits après une telle modification signifie que vous acceptez de vous soumettre aux nouvelles Conditions générales. Pour vous tenir informé des éventuels changements, consultez régulièrement la version en vigueur des Conditions générales publiée sur le site www.chronotech.net. Si vous n'acceptez pas les Conditions générales, alors cessez immédiatement d'utiliser les produits. Toutes commandes faites par le client impliquent obligatoirement l'adhésion aux présentes conditions.

TARIFS

Tous les prix communiqués s'entendent en Euro (€) hors taxes. Ces prix peuvent cependant être modifiés à tout moment par CHRONOTECH, sans avertissement préalable, en particulier en raison des fluctuations monétaires et des fluctuations des cours de certains produits.

PRIX

Le prix est celui de la marchandise seule, il ne comprend pas la livraison, l'installation, la mise en service, les paramétrages ou autres services.

CHOIX DES PRODUITS ET CONSEILS

CHRONOTECH s'engage à apporter toutes les informations à sa disposition à l'acheteur afin que ce dernier fasse son choix en fonction de ses besoins ou de ses désirs, mais en finalité, CHRONOTECH se conformera aux exigences de l'acheteur. Ce dernier validera son choix par la signature de la commande. CHRONOTECH ne saurait souffrir d'une affirmation d'un achat inadapté : le client, ayant pris connaissance des caractéristiques techniques des produits commercialisés par CHRONOTECH. Sous sa propre responsabilité, et en fonction des besoins des utilisateurs tels qu'il les a déterminés, portés son choix sur les produits faisant l'objet de sa commande, en outre, le client, connaissant seul les autres matériels, logiciels et configurations utilisés, est seul juge de la compatibilité des produits commandés avec ceux utilisés. Il appartient au client, s'il ne s'estime pas suffisamment compétent de se faire assister par un conseil. En tant que fournisseur, notre responsabilité ne pourra jamais être engagée pour la non conformité d'un produit.

COMMANDE

Une proposition commerciale, un devis, un ordre d'achat ne peuvent être acceptés par CHRONOTECH, que s'il est conforme à l'original présenté au client par CHRONOTECH et porte la mention "Bon pour Accord", la signature et le cachet (si possible) de l'acheteur. Les commandes sont enregistrées après remise d'un acompte de 30% du montant toutes taxes comprises. Les commandes d'une marchandise non en stock nécessitant un achat spécifique auprès de nos fournisseurs, sont enregistrées qu'après réception du montant total du devis toutes taxes comprises. Les bons de commande administratifs, les bons de commande d'entreprises en compte ne peuvent être acceptés par CHRONOTECH que s'ils sont conformes à l'original présenté au client par CHRONOTECH et portent la signature et le cachet de l'acheteur. Toute commande d'un logiciel en location induit un engagement minimum de 1 an. Cet engagement est à tacite reconduction et est résiliable au moins 2 mois avant échéance par courrier recommandé avec Accusé de Réception.

En cas de résiliation par le client, avant la date d'échéance du contrat de la prestation, ce dernier reste due ou à devoir. Aucun remboursement d'abonnement en cours ne pourra avoir lieu lorsque la dite période aura été entamée.

DELAÏ DE LIVRAISON

Les délais de livraisons ne sont donnés qu'à titre indicatif. Sauf stipulation écrite expresse contraire, un retard dans la livraison ne peut donner droit à aucune indemnisation.

LIVRAISON OU ENLEVEMENT DE LA MARCHANDISE

Le lieu et les conditions de mise à disposition des marchandises sont définis au moment de la commande. Le client indiquera sur la facture ou le bon de livraison la mention manuscrite "Matériels et services conformes à cette facture ou à ce bon de livraison", avec signature et nom du signataire, cachet pour les administrations et les entreprises.

PORT ET ASSURANCE

Notre matériel est livré aux risques et périls du destinataire auquel il appartient de vérifier les marchandises à l'arrivée et d'exercer, s'il y a lieu, ses recours contre le transporteur, même en cas d'expédition franco. Un forfait ou des frais réels de port et d'assurance peuvent être facturés pour des livraisons et des expéditions de marchandises, selon entente préalable.

PAIEMENT

Moyens: virements, prélèvements, espèces, chèques bancaires (éventuellement de Banque), effets de commerce, (éventuellement avalisés). CHRONOTECH se réserve la possibilité de négocier les créances sur ses clients auprès de sociétés spécialisées. Les factures sont stipulées sans escompte, montant net payable comptant, à la location d'un service et/ou logiciel et site internet, à l'enlèvement ou à la livraison. Toute exception ou report de paiement fait l'objet d'un accord particulier préalable à l'acceptation de la commande. Tout retard de paiement emportera de plein droit et sans mise en demeure préalable, le paiement par le client d'un intérêt de retard égal au taux d'intérêt augmenté de 5 points, ou du taux maximum autorisé par la loi, si celui-ci est inférieur. Le non paiement d'une seule facture pourra entraîner l'arrêt de l'intégralité des services fournis par CHRONOTECH. En cas de litige sur une partie de la prestation, le client doit régler le montant des prestations non contestées.

Le client restera redevable des redevances d'abonnements qui seront dues jusqu'à la date d'échéance de l'abonnement

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Notre matériel est soumis à la clause de réserve de propriété. Les matériels vendus restent à la propriété pleine et entière de CHRONOTECH jusqu'au parfait paiement du prix principal, frais et taxes compris.

DROITS D'UTILISATION DES LICENCES DES LOGICIELS

La propriété des logiciels n'est jamais transférée. L'utilisateur ne pourra, sous quelque forme que ce soit, les céder, les concéder, les mettre en gage, les communiquer ou les prêter à titre onéreux ou gratuit, ni les reproduire sauf à des fins de sauvegarde.

DROITS D'UTILISATION DES LOGICIELS CREEES PAR CHRONOTECH

En plus des conditions indiquées à l'article précédent, le prix est celui du logiciel seul, il ne comprend pas la livraison, l'installation, réinstallation, le paramétrage, le dépannage, et autres services. Le prix comprend les mises à jour pendant un an. Dans le cas de logiciels loués, le prix comprend les mises à jours pendant toute la durée de la location. Pour toute création informatique, l'achat, la location n'incluent pas les sources, qui sont propriété inaliénable de CHRONOTECH.

GARANTIES

L'ensemble de nos produits bénéficient au moins de la garantie légale de un an pièces et main d'œuvre retour en nos locaux. La garantie est en finalité de la responsabilité du fabricant des produits et des éditeurs de logiciels que nous commercialisons. Des conditions particulières peuvent être définies, auquel cas elles figurent sur un contrat et/ou sur la facture. Un matériel défectueux est retourné chez le fournisseur ou le fabricant, le client supporte les inconvénients de ce retour, CHRONOTECH n'est pas tenu à un échange anticipé du produit défectueux, CHRONOTECH n'est pas tenu de faire un prêt ou une location de matériel de remplacement. CHRONOTECH ne peut garantir un délai de retour. Les frais occasionnés chez CHRONOTECH à cette occasion restent à la charge de CHRONOTECH. L'acheteur ne peut prétendre à aucune indemnisation.

Les produits doivent fonctionner pour l'essentiel conformément à leurs spécifications techniques lors de leur livraison, mais CHRONOTECH ne garantit pas que les produits et logiciels livrés soient exempts de bogues, d'erreurs ou d'incompatibilités avec d'autres matériels et logiciels, dans un tel cas CHRONOTECH reporte la responsabilité sur les fabricants, les constructeurs ou les éditeurs. CHRONOTECH s'associe au client pour faire valoir auprès des fabricants, des constructeurs ou des éditeurs, les intérêts de l'utilisateur final.

Certains produits sont vendus avec une carte de validation de garantie dont une partie est à retourner au fabricant ou au distributeur. Ainsi l'exercice des droits de garantie se fait directement, par le client utilisateur auprès du fabricant ou du distributeur. CHRONOTECH ne peut se substituer à cette procédure en cas de non retour de la carte par le client au fabricant ou au distributeur.

SUPPORT TELEPHONIQUE (HOT LINE)

Le service est accessible par un système de jetons prépayés
Ces jetons devront être achetés avant d'appeler la Hotline. Les techniciens vérifieront à chaque appel quel vous avez un crédit de jetons.

Un jeton vaut pour un appel d'une durée maximale de 10 minutes avec ou sans prise en main à distance. Toutefois, si l'appel est réellement rapide, un demi jeton seulement sera compté. La durée totale de l'appel est limitée à votre crédit de jeton. Vous pouvez à tout moment demander au technicien d'arrêter son intervention. L'arrêt de l'intervention ne donne pas droit à remboursement. S'il s'agit d'une activation, d'un essai d'un module optionnel, il n'est pas nécessaire de disposer de jetons, vous serez éventuellement redirigé vers une autre personne.

Pour toute question ayant trait au fonctionnement ou dysfonctionnement de votre PC, boîte mail, logiciel..., il faut disposer de jetons. Le technicien traitera alors votre demande et après chaque appel, vous recevrez un mail de compte rendu d'intervention (qui résume le(s) problème(s) traité(s), le nombre de jetons consommés ainsi que le crédit de jetons restants) S' il s'agit d'un bogue sur un logiciel créé par CHRONOTECH, l'intervention du technicien est gratuite. Aucun jeton ne sera décompté. Seul le technicien est habilité à déterminer si le problème est imputable à CHRONOTECH. En cas de désaccord vous pouvez effectuer une demande motivée à commercial@chronotech.net

INTERVENTIONS TECHNIQUES, HOT LINE, RESPONSABILITE

Obligation de moyens et non de résultats. Nous ne saurions être tenus pour responsables des conséquences directes ou indirectes en cas de pertes des données ou autres fichiers informatiques quelles qu'en serait la raison et les conséquences.

Nous ne saurions être tenus pour responsables des conséquences directes ou indirectes de nos interventions techniques sur les équipements de nos clients, en particulier nous ne pouvons pas garantir le résultat escompté en terme de fonctionnement, de délais, de prix.

CHRONOTECH s'engage à fournir ses logiciels, mais peut néanmoins suspendre l'accès sans préavis, notamment pour des raisons de maintenance et de mise à niveau. CHRONOTECH se réserve le droit de modifier et d'adapter son logiciel en fonction des évolutions ou contraintes techniques, juridiques et commerciales. CHRONOTECH n'est en aucun cas responsable des éventuels préjudices qui peuvent en découler pour l'utilisateur ou le tiers.

GESTION DES RETOURS

Les retours entrent dans le cadre du fonctionnement de nos services techniques.

Service Après Vente, matériel garantie

Procédure: Seul le matériel payé intégralement avec présentation de la facture sera pris en compte selon les termes de la garantie du fabricant. Les frais de port de CHRONOTECH au client aller retour sont à la charge du client. Les frais de port entre CHRONOTECH et ses fournisseurs restent à la charge de CHRONOTECH.

Service Après Vente, matériel hors garantie

Procédure: A réception du matériel, un bon de réception S.A.V. sera émis par le service de réparation, un exemplaire sera transmis au client. Il est stipulé que toute réparation sera engagée à réception du règlement.

Service Après Vente, matériels délaissés par leurs propriétaires auprès des services techniques
Après une période de trois mois suivant la signification de la mise à disposition du matériel réparé et d'une lettre recommandées avec AR, le matériel deviendra propriété de CHRONOTECH sans que le client puisse prétendre à une indemnité quelconque.

Dans tous les cas, le matériel ne sera restitué et / ou réexpédié qu'au règlement intégral des factures en cours y compris les frais de port et taxes.

TARIF DEPANNAGE ATELIER ET EXTERIEUR

Les tarifs peuvent être communiqués sur demande.

LOI ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français. En cas de conflit, compétence expresse et attribuée au Tribunal de Commerce de Nîmes nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

RGPD

CHRONOTECH est soumis à la RGPD, celle-ci est consultable sur www.chronotech.net

Le Client, Nom, Qualité du signataire et cachet d'entreprise: _____

Signature du client avec la mention manuscrite "bon pour accord"